



PROCÈS-VERBAL

14

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 3 OCTOBRE 2018** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Valérie Patreau, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions qui débute à 17 h 40, au cours de laquelle six (6) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration.

À 18 h 10, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions, ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2018-149 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2018

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2018-150 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 5 SEPTEMBRE ET 11 SEPTEMBRE 2018

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues les 5 septembre et 11 septembre 2018.

CA-2018-151 ADJUGER DEUX CONTRATS
BELL CANADA ET IBM CANADA LTÉE
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RÉSEAU ET DE COUPE-FEU
STM-6010-11-17-88

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjudger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, deux (2) contrats pour l'acquisition d'équipements réseau et de coupe-feu, débutant à la date d'adjudication :

- Bloc 2 - Coupe-feu à **BELL CANADA**, pour une période de cinq (5) ans, au montant de **129 598,90 \$**, taxes non incluses;
- Bloc 3 - Acquisition d'équipements Cisco à **IBM CANADA LTÉE**, pour une période de cinq (5) ans, au montant de **462 990,00 \$**, taxes non incluses;

2° d'autoriser dans le cadre du contrat Acquisition d'équipements réseau STM-6010-11-17-88 :

- le chef de section - Réseautique à émettre toute commande inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses;
- le chef de division - Exploitation des services technologiques à émettre toute commande inférieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses;
- le directeur exécutif - Technologies de l'information et innovation à émettre toute commande de 150 000,00 \$ ou supérieure;

le tout au montant total pour la Société de **681 329,09 \$** toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-6010-11-17-88).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	568230

CA-2018-152 AUGMENTER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
IMMODESIGN 3D INC.
SERVICES DE DESIGN D'INTÉRIEUR ET DE CHARGÉ(S) DE PROJETS
D'AMÉNAGEMENT
STM-5141-09-15-02
RÉSOLUTIONS CA-2015-338, CA-2016-367 ET CA-2018-004

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les services de design d'intérieur et de chargé(s) de projets d'aménagement pour la STM, adjugée à l'entreprise **IMMODESIGN 3D INC.**, afin d'ajouter au bloc 2 : Service de chargé(s) de projets d'aménagement, un montant supplémentaire de **90 000,00 \$**, plus les taxes de **13 477,50 \$**;

le tout pour un montant maximum de **103 477,50 \$** toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5141-09-15-02).

	IMPUTATION
Centre	97433
Compte	573150

CA-2018-153 ADJUGER UN CONTRAT
M2D LEADERSHIP
SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION DE POTENTIEL
STM-6150-04-18-40

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **M2D LEADERSHIP** un contrat pour des services professionnels d'évaluation de potentiel, pour la période du 3 octobre 2018 au 2 octobre 2023, au montant de **1 386 250,00 \$**, plus les taxes de **207 590,94 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 593 840,94 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6150-04-18-40).

	IMPUTATION
Centre	37100
Compte	553990

CA-2018-154 AUTORISER UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS DE LA STM SUR LE TERRITOIRE LAVALLOIS

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une enveloppe budgétaire d'un montant maximal de **642 644,36 \$** pour la surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois, et ce, pour une période d'une année, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, exonéré de toutes taxes applicables, tel que le stipule l'article 11.1 de l'entente avec la Ville de Laval.

	IMPUTATION
Centre	66000
Compte	551590

CA-2018-155 AUTORISER UNE ENTENTE
CHAREX INC.
TRAVAUX MAJEURS AU CENTRE DE TRANSPORT ANJOU
STM-5971-11-17-62

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une entente avec **CHAREX INC.** dans le cadre du contrat STM-5971-11-17-62 pour les travaux majeurs au Centre de transport Anjou, le tout selon les paramètres du projet d'entente joint en annexe confidentielle à la recommandation.

CA-2018-156 AUTORISER LA CONVENTION D'AIDE DU PROGRAMME RÉNO-SYSTÈMES PHASE 3

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de conclure une convention d'aide financière entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Société de transport de Montréal concernant le programme **RÉNO-SYSTÈMES PHASE 3** (ci-après le "Projet RS3") afin de définir notamment la nature des dépenses admissibles et de préciser les exigences et modalités de suivis particuliers attribuables à la réalisation dudit Projet, le tout selon les termes et conditions contenus à ladite convention;

2° d'autoriser la signature de la convention d'aide financière concernant l'aide financière du "Projet RS3" pour un montant de 149 700 000 \$ pour le volet Fonds chantiers Canada (FCC) et 262 500 000 \$ pour le volet Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP).

CA-2018-157 AUTORISER LE DÉPÔT DES RAPPORTS SOMMAIRES DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT ET DU RAPPORT DE CLÔTURE PROJET VENDÔME

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser la Société, dans le cadre du projet de Construction d'un nouvel édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour raccorder le CUSM au pôle multimodal Vendôme (le « Projet »), à déposer les rapports sommaires de l'état d'avancement du projet (les « RSEA ») et un rapport de clôture exigés par le Conseil du Trésor, le Secrétariat du Conseil du Trésor ou le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

2° d'autoriser le directeur exécutif Ingénierie, infrastructures et projets majeurs à attester que le contenu des RSEA et du rapport de clôture qui seront déposés dans le cadre du Projet sont conformes aux Lignes directrices pour le suivi des projets majeurs (les « Lignes directrices ») émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor et à signer ou attester tout document exigé en vertu des Lignes directrices, et ce, pendant toute la durée du Projet.

CA-2018-158 DÉSIGNER LES INSPECTEURS DE LA STM
RÉSOLUTION CA-2013-366

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de désigner, en vertu de l'article 140 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30-01), les inspecteurs de la Société de transport de Montréal, ainsi que toutes et chacune des personnes dont les noms apparaissent en annexe et de voir à l'application de :
 - **chapitres VI et VII** de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30-01);
 - **Règlement R-036** de même que ses amendements, intitulé : « Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal »;
 - tout autre règlement, adopté en vertu de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30-01);
 - 2° de désigner ces mêmes personnes en vertu de la résolution du conseil d'administration de l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain adoptée le 10 août 2017 portant le numéro N 17 -CA (ARTM) -22 afin de voir à l'application de :
 - la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (Chapitre A-33.3);
 - Règlement R-105 : « Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport pour les services offerts par ou pour la Société de transport de Montréal »;
 - tout autre règlement, adopté en vertu de la *Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain* (Chapitre A-33.3);
 - 3° que la désignation des candidats soit effective à compter du dimanche 2 décembre 2018 conditionnellement à ce que leur formation respective soit réussie.

La présente résolution abroge la résolution portant le numéro CA-2013-366 et toute autre résolution se rapportant à ce sujet.

CA-2018-159 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 15.

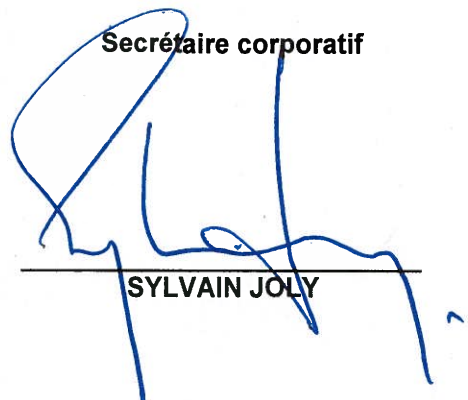
Les résolutions CA-2018-149 à CA-2018-159 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du
conseil d'administration



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 3 OCTOBRE 2018 À 17 h 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

M. Martin Dion
Transport adapté

Monsieur désirerait que les heures de passage des trains Azur sur la ligne verte soient indiquées sur le site Web de la STM, les anciennes voitures n'étant pas, selon lui, facilement accessibles pour les fauteuils roulants.

De plus, il aimerait savoir quand la STM compte déployer à grande échelle les autobus à 2 espaces pour les fauteuils roulants.

Le président Pour la première question, il confirme que les MR-73 sont accessibles pour les fauteuils roulants mais à des emplacements différents que dans les trains Azur. En ce qui concerne l'indication des horaires des trains Azur sur le site Web, il n'est malheureusement pas possible de donner l'heure précise des passages.

Pour la deuxième question, il invite Mme Renée Amilcar à lui répondre.

Renée Amilcar, directrice exécutive Bus

Des premiers bus à 2 espaces ont déjà été mis en circulation, mais l'horaire de passage de ceux-ci n'est pas encore disponible en ligne. En 2020, ce sont quelque 600 bus à 2 espaces qui seront répartis entre les 8 centres de transport et qui circuleront sur les lignes de la STM. À ce moment-là, les indications de passage de ces bus seront disponibles en ligne.

QUESTION 2

M. David Seto

Monsieur se dit très déçu par les mesures de mitigation mises en place pendant les travaux à l'échangeur Turcot. L'ajout d'autobus ne réduit pas les problèmes de congestion car ils sont ralentis et détournés de leur trajet. Comme il n'y a aucune sortie de l'autoroute 20 vers le nord, il aimerait savoir si le budget de Mobilité Montréal pourrait permettre d'implanter des bretelles d'entrée et de sortie du ou vers le nord.

Le président Le président lui indique que cette question n'est pas du ressort de la STM. Il précise qu'en partenariat avec Mobilité Montréal, 50 bus ont été ajoutés depuis déjà presque 3 ans pour améliorer le service bus, ce qui a mené à une augmentation de l'achalandage de 4 à 5 %. Le service du métro a également été augmenté.

Le vice-président

De nombreuses discussions ont eu lieu à propos de Turcot, plusieurs projets proposés par les citoyens ont été étudiés et la décision s'est finalement arrêtée sur le projet actuel. L'ampleur du projet affecte de manière importante tous les quartiers alentour et l'implantation d'une bretelle supplémentaire représenterait des défis d'ingénierie colossaux non envisageables. Une voie réservée sur l'axe est-ouest bénéficiera grandement à la circulation des bus.

QUESTION 3

M. Magi Girgis
Transport adapté

Monsieur relate un incident qui lui est arrivé dernièrement avec le transport adapté de la STM. Il explique avoir réservé 3 déplacements pour la journée du 1^{er} octobre. Les 2 premiers se sont bien déroulés mais pour le dernier, le chauffeur, après embarquement, lui a demandé de quitter le

véhicule car le modèle de fauteuil roulant de monsieur n'était semble-t-il pas autorisé dans les véhicules du T.A. Un chef d'opération arrivé par la suite, a confirmé les dires du chauffeur.

Le président Il déplore cet incident et invite Mme Renée Amilcar à répondre à cet intervenant.

Renée Amilcar, directrice exécutive Bus

Elle se dit vraiment désolée pour cette mésaventure. Une enquête sera faite et un suivi lui sera donné.

QUESTION 4

M. Henri Desbiolles

Transport adapté

Monsieur est un grand utilisateur des autobus à plancher bas, mais il rencontre des difficultés à certains arrêts qui ne sont pas adaptés pour les fauteuils roulants.

Le président Il invite Mme Renée Amilcar à répondre à cette personne. Il recommande à monsieur d'identifier précisément les arrêts en question et d'en informer le service à la clientèle.

Renée Amilcar, directrice exécutive Bus

Les arrêts accessibles ont été spécifiquement conçus pour les bus à rampe arrière ou avant. Si l'arrêt n'est pas accessible, le chauffeur a pleine autorité pour décaler dans la mesure du possible le bus un peu avant ou après l'arrêt afin de faciliter le débarquement des personnes en fauteuil roulant. Dans les situations telles que décrites par monsieur, elle recommande, tout comme le président, de communiquer au service à la clientèle le n° de l'arrêt et l'heure du passage.

QUESTION 5

M. Gilbert Bauer

Monsieur s'inquiète de l'installation par Québecor d'abribus dits intelligents censés se connecter aux usagers et être capables de mesurer le nombre de clients en attente et d'évaluer leur humeur. Cette technologie serait utilisée pour varier la publicité en fonction des émotions de l'utilisateur face aux produits présentés sur le panneau publicitaire. Il s'insurge contre de tels procédés.

Monsieur juge inutile la mise en place du SRB Sauvé – Côte-Vertu qui, selon lui, créera de la congestion automobile en raison de la réduction du nombre de voies de circulation.

Le président Pour la première question, il invite M. Michel Lafrance à répondre à cet intervenant.

Michel Lafrance, directeur exécutif Expérience client et activités commerciales

Le contrat d'abribus de la STM a été octroyé à Québecor Affichage dans lequel on retrouve une clause qui ne permet pas d'utiliser de telles technologies. Le projet dont parle monsieur ne concerne pas la STM et aucun abribus de ce genre ne sera installé sur le territoire qu'elle dessert.

Le président Quant à la deuxième question, des études faites par des experts ont déterminé que cette implantation améliorerait sensiblement le service. Il invite M. Michel Tremblay à compléter l'information.

Michel Tremblay, directeur Planification et développement du réseau

Cette ligne connaîtra peu de modifications. Cette voie réservée ne sera pas similaire au SRB Pie-IX et circulera en rive de rue. De plus, elle sera opérationnelle 24 heures par jour, étant la plus fréquentée du réseau. Finalement, les études ont démontré que les impacts seront minimes sur la circulation automobile et que le service pourra même bénéficier d'un certain gain de temps.

QUESTION 6

M. Denis Robert

Monsieur aimerait savoir à qui s'adresser pour obtenir la carte OPUS à l'année. Il a fait plusieurs démarches auprès du service concerné, mais n'a toujours rien obtenu à ce jour.

De plus, il voudrait voir l'instauration d'un tarif spécial pour les personnes âgées.

Le président

Pour la première question, M. Michel Lafrance fera une enquête et un suivi lui sera fait.

En ce qui concerne l'instauration d'un titre pour les personnes âgées, il invite monsieur à s'adresser à l'Autorité régionale des transports métropolitains (ARTM) qui est désormais responsable des différents tarifs.